

Décision du 3 juin 2026
fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la
commission paritaire d'établissement compétente à l'égard des personnels de
l'Université de Strasbourg

La présidente de l'Université de Strasbourg,

Vu le code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur, notamment son article 3 ;
 Vu l'arrêté portant création de la commission paritaire d'établissement de l'Université de Strasbourg en date du 17 octobre 2008 ;
 Vu la délibération du conseil d'administration du 28 avril 2026 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission paritaire d'établissement compétente à l'égard des personnels de l'Université de Strasbourg.

Frédérique Berrod
Présidente

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
isabelle.kittel@unistra.fr

DECIDE

Article 1^{er}

En application de l'article 3 du décret du 6 avril 1999 susvisé, la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission paritaire d'établissement l'Université de Strasbourg sont fixées conformément au tableau ci-après :

Catégorie	Personnels ITRF					Personnels AENES					Personnels des bibliothèques					TOTAL
	Nbre F	Nbre H	% F	% H	Total	Nbre F	Nbre H	% F	% H	Total	Nbre F	Nbre H	% F	% H	Total	
A	262	235	52,72%	47,28%	497	26	12	68,42%	31,58%	38	21	10	67,74%	32,26%	31	566
B	228	128	64,04%	35,96%	356	49	6	89,09%	10,91%	55	24	4	85,71%	14,29%	28	439
C	142	79	64,25%	35,75%	221	63	10	86,30%	13,70%	73	24	17	58,54%	41,46%	41	335
Total	632	442	58,85%	41,15%	1074	138	28	83,13%	16,87%	166	69	31	69,00%	31,00%	100	1340

Pour information, les organisations syndicales devront établir leurs listes en choisissant l'une des options suivantes, présentées par catégorie au sein de chaque filière.

Catégorie	Personnels ITRF			Personnels de l'AENES			Personnels des bibliothèques		
	Nb total de titulaires et suppléants	Option 1	Option 2	Nb total de titulaires et suppléants	Option 1	Option 2	Nb total de titulaires et suppléants	Option 1	Option 2
A	3 T et 3 S	3 femmes 3 hommes	4 femmes 2 hommes	2 T et 2 S	2 femmes 2 hommes	3 femmes 1 homme	2 T et 2 S	2 femmes 2 hommes	3 femmes 1 homme
B	3 T et 3 S	3 femmes 3 hommes	4 femmes 2 hommes	2 T et 2 S	3 femmes 1 homme	4 femmes 0 homme	2 T et 2 S	3 femmes 1 homme	4 femmes 0 homme
C	2 T et 2 S	2 femmes 2 hommes	3 femmes 1 homme	2 T et 2 S	3 femmes 1 homme	4 femmes 0 homme	2 T et 2 S	2 femmes 2 hommes	3 femmes 1 homme

Service des affaires juridiques
et institutionnelles
 4 rue Blaise Pascal
 CS 90032
 F-67081 Strasbourg Cedex
 Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
 www.unistra.fr

Article 2

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat.

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2026

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédérique BERROD